Tribunal administratif de Marseille

# 9ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 09/12/2025

Page: 1/3

Date: 24/11/2025

tenue sous la présidence de Monsieur TUKOV, assisté(e) de Madame CASELLES et Madame CHARBIT, Conseillères En présence de Monsieur SECCHI, Rapporteur public Madame IBRAM, Greffière

## 14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2503961	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES	
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite de rejet en date du 14 octobre 2024 du ministre de l'agriculture opposée au recours hiérarchique formulé par le Groupement Pastoral de Vallouise.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	GROUPEMENT PASTORAL DE VALLOUISE	Maître JARRE Renata (Cour)	
Défendeur	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE		
	PREFECTURE DES HAUTES ALPES		
02)	DOSSIER N° 2304396	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES	
Titre de l'affaire	Annuler la décision du président du conseil régional PACA du 7 mars 2023, prononçant la déchéance partielle des droits à subvention.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ	SCP ROGER, SEVAUX, MATHONNET (Conseil d'Etat)	
Défendeur	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AARPI BARON AIDENBAUM & ASSOCIES	

Tribunal administratif de Marseille A

### 9ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 09/12/2025

Page : 2 / 3

Date: 24/11/2025

## 14 heures 30

03)	DOSSIER N° 2307002	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES	
Titre de l'affaire	Annuler le titre executoire du 22 mai 2023 émis par l'agence de service	s et de paiement (ASP) d'un montnant de 309.369,85 euros.	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CANAL DE VENTAVON SAINT TROPEZ	SCP ROGER, SEVAUX, MATHONNET (Conseil d'Etat)	
Défendeur	AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT		
	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AARPI BARON AIDENBAUM & ASSOCIES	
04)	DOSSIER N° 2308223	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT	
Titre de l'affaire	Annuler une décision implicite du 10 juillet 2023 de Monsieur le préfet des Bouches-du-Rhône portant rejet d'autorisation de pêche professionnelle à l'anguille sur les lots n° 2 et 3 du droit de pêche de l'État sur le canal d'Arles à Fos-sur-Mer.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C	Maître BENESTY Gabriel (Cour)	
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE		
05)	DOSSIER N° 2405128	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT	
Titre de l'affaire	Annuler la décision de saisie en date du 6 Novembre 2023 prise par le Préfet des Bouches du Rhône en la personne du Directeur Adjoint des Territoir la Mer, Délégué à la Mer et au Littoral portant sur des produits et matériels.		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G	Maître JUAN Jean-Pascal	

Tribunal administratif de Marseille A

#### 9ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 09/12/2025

Page: 3/3

Date: 24/11/2025

## 14 heures 30

06)	DOSSIER N° 2301758	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT
	Annuler la décision prise le 21 décembre 2022 par l'etablissement na plantation.	ional des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) concernant l'aide à la
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	Madame R
	Monsieur L	Monsieur L
Défendeur	FRANCE AGRIMER	
07)	DOSSIER N° 2400224	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise le 12 décembre 2023 par la Direction Génér Alimentaire, concernant une demande d'aide financière au titre du Fo	ale Aménagement du Territoire et Développement Durable Service Souveraineté nds Européen Agricole pour le Développement Rural.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Monsieur L
Défendeur	REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	
08)	DOSSIER N° 2408058	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 26 juin 2024 portant destruct	ion de matériel de pêche saisi après une infraction.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Monsieur M
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA	

Arrêté le 24/11/2025 Le président du tribunal